

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 AOUT 2019**

L'an deux mil dix neuf, le six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du trente juillet deux mil dix neuf, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** : André CORZANI, Lionel GERARD, Françoise BERG, Lucien VIGO, Jean-Jacques GOTTINI, Pascale FRANGIAMORE, Sylvie LUCCHESI-PALLI, Gérard KEFF, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Gérard MASSENET, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, René METZINGER, Alain-Marie SAVARD, Emmanuel BERGE, Sébastien FURLAN, Isabelle WOLFF.

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : Christine ZATTARIN par Lorella BERTIN, Anne-Marie SPATARO par Nadine OREILLARD, Liliane COGNARD par André CORZANI, Antoine DIASIO par Alain-Marie SAVARD, Anaïs GAYSSOT par Lionel GERARD.

**ABSENT(E)S** : Edouard KOZLOWSKI, Rosa ROSSI, Pierre-André THIEBAULT, Jean-Louis CANO.

**ABSENTE EXCUSEE** : Audrey PONT.

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Frangiamore. Il en profite pour saluer sa présence après sa période de convalescence.

Mme Frangiamore remercie à son tour les élus et tout le personnel pour avoir pris de ses nouvelles pendant sa maladie, ce qui lui a fait beaucoup de bien et lui a donné la force nécessaire pour affronter cet événement.

Elle remercie tout particulièrement Mmes Oreillard, Gayssot et l'association Agence Tout Rock qui ont pris la relève pour gérer la manifestation Cavazik Park qui fût encore une fois une grande réussite.

M. Savard informe l'assemblée qu'il a reçu, ainsi que d'autres élus de l'opposition, un message d'un conseiller municipal qui lui demandait de ne pas assister à cette séance dans le but ne pas atteindre le quorum, et donc de ne pas délibérer sur la question des marchés publics de création du court de tennis couvert. Bien entendu, il n'y a pas donné suite et rappelle que ce n'est pas de cette manière que fonctionne la démocratie.

M. le Maire réagit en indiquant que ce type de comportement n'étonne personne. Puis il soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

Il entre dans l'ordre du jour et donne la parole à M. Gérard pour les points financiers.

## 1- FINANCES

### **1.1 Budget principal ville : décision modificative n°1 (PJ)**

La directrice générale des services donne lecture des principaux éléments de la décision modificative.

Le Maire explique l'importance de cette décision modificative, conséquence directe de l'augmentation du FPIC décidée par OLC : + 124 585 €. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la ville, l'objectif final étant d'assurer l'équité entre toutes les communes membres de la communauté de communes. Il ajoute encore que, selon les engagements pris par OLC, le FPIC doit encore monter en puissance l'an prochain.

Cet effort sur le FPIC est certes un progrès, les charges étant mieux réparties ; pour autant, cette solution n'est pas satisfaisante. Il y aura une réelle équité lorsque toutes les populations seront traitées de la même manière. Le Maire aurait d'ailleurs souhaité que l'effort financier se fasse par le biais de l'attribution de compensation plutôt que par le biais du FPIC qui doit dégager l'unanimité chaque année au sein du conseil communautaire.

Pour ces raisons, le Maire prend acte de cette décision positive d'OLC tout en affirmant que la méthode n'est pas satisfaisante.

M. Savard n'est pas aussi conciliant ; même s'il a voté positivement au sein de la CLECT, il considère que la situation n'est pas acceptable. Il voudrait connaître les raisons profondes qui justifient le traitement inéquitable entre les anciens et les nouveaux équipements d'OLC et confirme que le Jovicien n'a pas à supporter ces charges.

Le maire lui rétorque qu'il confirme ce qu'il vient de dire et qu'il est tout simplement d'accord avec lui.

M. Gottini relève qu'en début de mandat, le reste à charge pour Joeuf était d'environ 55% ; avec cette nouvelle décision, il s'établit désormais à hauteur de 30 à 35% ; même si ce n'est pas complètement satisfaisant, il souligne l'effort réalisé par OLC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative qui lui est présentée.

### **1.2 Subventions aux associations**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Mosaïque pour sa contribution à l'inauguration du village séniors (art. 025/6574)

- Subvention exceptionnelle de 155 € au Souvenir Français pour son partenariat dans le cadre de la conférence sur le centenaire du traité de Versailles du 19/06/2019 (art. 025/6574)
- Subvention complémentaire de 500 € (art. 33/6574) à la Compagnie Belladonna qui, comme son collègue jovicien « Théâtre du Paradis », travaille avec des intermittents et assume une charge financière supplémentaire. Cette subvention pourra faire l'objet d'une nouvelle évolution l'an prochain. Le Maire rappelle que l'activité culturelle est toujours un élément de bonne santé dans une ville, elle devrait donc être amplifiée.

### **1.3 Prise en charge de dépenses**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses de boissons et restauration sucrée et salée engagées par les associations dans le cadre des diverses festivités organisées en mai et juin, selon le détail ci-après :

Associations	Fête de l'écrevisse et de la grenouille	Journée fleurie	14 juillet	Culture sports	Intermittents	participants
Article comptable	024/6232	830/6257		40/6257		
En avant JHB	49.00 €				X	
Compagnie Belladonna	54.00 €				X	
Crescendo	97.50 €				X	
Les Enfants de la Mairie			34.00 €		X	
ESJ	74.00 €			2 903.50 €	X	X
Joeuf Puissance 4		343.94 €				X

### **1.4 Attributions de compensation définitives 2019 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant définitif des attributions de compensation pour la commune de Joeuf, soit 852 482.32 €, montant conforme à celui prévu au budget primitif 2019.

## **2- MARCHES PUBLICS**

### **2.1 Marchés de travaux : requalification urbaine de la rue Foch**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'opération de requalification urbaine de la rue Foch entre en phase opérationnelle.

Il rappelle le processus de consultation citoyenne engagé sur ce secteur en mars dernier pour proposer un système de circulation basé sur la mise en sens unique de 3 rues du quartier de Ravenne avec le choix du sens de circulation. La 1<sup>ère</sup> consultation a dégagé une majorité relativement faible. Sur cette base, la phase d'expérimentation a ensuite été lancée pendant 2 mois.

A l'issue de cette phase, en juin dernier, une nouvelle consultation a été lancée pour recueillir l'avis des riverains sur le maintien ou non du dispositif. Sur 76 foyers ayant répondu, 63 ont voté pour son maintien, soit 83 %.

Cette formule de circulation, définitivement validée, permet d'élargir les trottoirs, d'augmenter le nombre de places de stationnement et d'améliorer la circulation piétonne.

Précisément, l'objet de cette délibération est d'attribuer les marchés de travaux de requalification de la rue Foch comme suit, après avis favorable de la commission d'examen des offres qui s'est réunie le 29 juillet 2019 :

- Lot n° 1 (voirie, génie civil et réseau d'éclairage public) avec la société EUROVIA pour un montant de 187 057.49 € HT
- Lot n° 2 (éclairage public) avec la société RIANI pour un montant de 23 775 € HT.

Le Maire explique que les offres sont inférieures aux estimations, ce qui permet à la ville de faire des économies et rappelle que cette opération est subventionnée à hauteur de 40 700 € de la part du Conseil Départemental et de 40 000 € de la part de l'Etat.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux cités ci-dessus.

### **2.2 Marchés de travaux : création d'un court de tennis couvert**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'opération de création d'un terrain de tennis couvert entre en phase opérationnelle. Celle-ci comprend trois lots : lot n° 1 (création de la plate-forme et du court de tennis), lot n° 2 (pose de la structure charpente / couverture / bardage) et lot n°3 (fondations).

Compte tenu du fait qu'elle est supérieure à 207 000 € HT, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés à venir, après avis de la commission d'examen des offres qui se réunira le 13 août 2019, dans la limite du montant estimatif de l'opération à savoir 229 000 € HT.

Il rappelle que cette opération est subventionnée à hauteur de 80 % (Conseil Départemental et Etat).

A l'unanimité, moins 2 Abstentions (MM. Savard et Diasio), le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés de travaux à venir.

### **2.3 Convention de groupement de commande pour la passation d'une convention de participation d'assurance prévoyance pour le personnel de la Ville de Joeuf et de son C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la convention de participation, au titre de l'assurance prévoyance, couvrant les risques incapacité de travail, invalidité, perte de retraite et décès du personnel de la Ville et du C.C.A.S., arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Aussi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de groupement de commande avec le C.C.A.S. ayant pour objet de gérer la convention de participation à venir, du lancement de la procédure à l'exécution du marché.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### 3- URBANISME

#### **3.1 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Meurthe-et-Moselle**

Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme propose au conseil municipal, après avis favorable de la commission urbanisme, d'adhérer au CAUE afin de bénéficier de leur expertise dans le montage et le suivi des projets communaux présentant un intérêt architectural, paysager et environnemental.

Le CAUE a pour principales missions d'informer et accompagner la commune dans le processus complexe des procédures d'aménagement et de construction, de renforcer ses compétences de maître d'ouvrage, et de l'aider à évaluer la pertinence d'une initiative.

Le CAUE sera notamment consulté dans le cadre de l'étude centre-bourg menée avec l'EPFL. La cotisation 2019 est constituée d'un droit d'entrée pour la première adhésion, à hauteur de 400 €, et de la cotisation annuelle, à hauteur de 200 €. Les années suivantes, elle sera de 200 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### 4- INFORMATIONS

#### **4.1- Décisions prises par délégation**

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

04/06/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-089	Attribution cavurne N°19 MOSCATO
04/06/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-090	Renouvellement concession N° 30 09 LAPOIRE
05/06/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-091	Achat concession BERNARDI E 15 03
06/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-092	Signature du contrat de location d'un véhicule électrique avec la société CREDIPAR
11/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-093	Signature du marché de réfection des enrobés dans différents endroits de la commune avec EUROVIA
12/06/2019	3.6	Domaine privé	2019-DEC-094	Ravalement de façade - Cinéma Casino
12/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-095	Signature des marchés de travaux pour la transformation d'un local en salle de classe à l'école Les Tilleuls
12/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-096	Signature du marché pour la fourniture d'un porte-outils avec SAM AGRI
14/06/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-097	Renouvellement concession N 22 01 LAI

19/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-098	Signature du marché pour les travaux de rénovation dans différentes écoles avec la société IRIS
20/06/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-099	Signature du contrat de location d'une tondeuse de coupe frontale avec la société LEFEVRE
26/06/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-100	Achat concession SANTAMBROGIO Annie E 06 07
01/07/2019	3.3	Patrimoine	2019-DEC-101	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local au profit du C.P.H.J.
02/07/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-102	Achat concession SASSO Louis S 11 21
04/07/2019	7.3	Finances	2019-DEC-103	Ligne de trésorerie 2019 - Crédit Agricole
05/07/2019	7.10	Finances	2019-DEC-104	Requalification de la rue Foch : demande de subvention auprès du conseil départemental
09/07/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-105	Achat case columbarium N°2 WOJTOWICZ
09/07/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-106	Achat case columbarium N°1 KURDYKOWSKI
09/07/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-107	Signature du marché de fourniture de gaz pour différents bâtiments communaux avec la société ALTERNA
09/07/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-108	Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection d'enrobés avec la société EUROVIA
09/07/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-109	Signature du contrat de location de caméras de vidéo-surveillance avec la société GRENKE
12/07/2019	7.3	Finances	2019-DEC-110	Emprunt 93500 € maison médicale à la Banque Postale
15/07/2019	7.10	Cimetière	2019-DEC-111	Renouvellement concession N 29 13 VIGO
16/07/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-112	Souscription de contrats d'abonnement de téléphonie mobile auprès de LA POSTE MOBILE

#### **4.2- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 19 B0053	10 RUE DU QUARTIER CROMBILLON	28/05/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0054	9001 SQUARE FRANCOIS DE WENDEL	28/05/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0055	10B RUE DU COMMERCE / 8 SQ MON LOGIS	28/05/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0056	9 RUE DE LA TAYE	13/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0057	70 GRAND'RUE	13/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0058	26 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	17/06/2019	NON PREEMPTION

IA 054 280 19 B0059	1 RUE ALBERTO MONTANARO	18/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0060	73 RUE DE GOPREZ	18/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0061	96 RUE DE GOPREZ	25/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0062	22 CITE DES GRANDES FRICHES	25/06/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0063	14 RUE GARGAN	04/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0064	13BIS RUE DE RAVENNE	05/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0065	12 RUE DE LA FORET	05/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0066	65 RUE DU CHANOINE DELLWALL	12/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0067	24 RUE DE RAVENNE	12/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0068	10-12 RUE D'ARLY	18/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0069	58 RUE SAINTE BERTHE	18/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0070	11 RUE DU GENERAL MANGIN	18/07/2019	NON PREEMPTION
IA 054 280 19 B0071	111 RUE DE FRANCHEPRE	19/07/2019	NON PREEMPTION